

adopté le

**SÉNAT**

19 décembre 1984

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1984-1985

---

---

## PROJET DE LOI

*autorisant la ratification d'un Protocole additionnel à la Convention de coopération monétaire entre les Etats membres de la Banque des Etats de l'Afrique centrale (B.E.A.C.) et la République française du 23 novembre 1972.*

**(Texte définitif.)**

*Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, en première lecture, dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7<sup>e</sup> législ.) : 2473, 2482 et in-8° 716.

Sénat : 137 et 141 (1984-1985).

### Article unique.

Est autorisée la ratification du Protocole additionnel à la Convention de coopération monétaire entre les Etats membres de la Banque des Etats de l'Afrique centrale (B.E.A.C.) et la République française du 23 novembre 1972, signé à Yaoundé le 24 août 1984 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le  
19 décembre 1984.*

Le Président,

*Signé : ALAIN POHER.*

---

(1) *Nota* : Voir le document annexé au n° 2473 A.N. (7° législ.).